

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4(a) de l'ordre du jour

CX/PR 14/46/3

Mars 2014

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Quarante-sixième session

Nanjing, République populaire de Chine, 5 - 10 mai 2014

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS EN PLUS DES ACTIVITÉS DE LA JMPR 2013

(Préparé par la FAO et l'OMS)

1. Ce document fournit des informations sur les activités de la FAO et de l'OMS en plus de la réunion mixte FAO/OMS de 2013 sur les résidus de pesticides (voir point 5 de l'ordre du jour), dans le domaine de la fourniture d'avis scientifique au Codex et aux pays membres et des activités de développement des capacités pertinentes pour le travail du CCPR.

Nouveau Code de conduite sur la gestion des pesticides

2. Le code international de conduite sur la gestion des pesticides a été approuvé par la conférence de la FAO au mois de juin 2013. Il remplace la version précédente (Code international de conduite sur la distribution et l'usage des pesticides) qui fut publié la première fois, par la FAO, en 1985 et actualisé pour la dernière fois, en 2002. Les partenaires de la FAO, de l'OMS et du PNUE, qui travaillent en étroite collaboration, avaient exprimé leur souhait de disposer d'un code qui soit officiellement adopté par leurs administrations respectives. Le conseil de direction de l'OMS a approuvé la publication conjointe FAO/OMS du nouveau Code de conduite en janvier 2014. L'adoption par le PNUE est en cours.

3. Le Code de conduite est un document important et largement accepté qui fournit, aux gouvernements, à l'industrie des pesticides et à toutes les autres parties prenantes, une orientation sur tous les aspects de la gestion des pesticides. Les principaux changements apportés au Code concernent: une plus grande attention apportée à la santé publique en matière de pesticides, l'impact qu'ont les pesticides sur la santé publique et l'environnement, des références spécifiques aux pesticides particulièrement dangereux et à la protection des groupes vulnérables contre les effets des pesticides, l'introduction des SGH (Systèmes Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) dans les recommandations sur l'étiquetage, le conseil aux pays d'adopter comme législation les politiques sur les ravageurs et pesticides et de renforcer l'échange d'informations pour lutter contre le commerce illégal et inapproprié des pesticides. Il comporte plusieurs nouvelles définitions ou définitions amendées parmi lesquelles les Ingrédients actifs, Co-formulant, Pesticide particulièrement dangereux, Cycle de vie, Ravageur, Pesticide et Gestion des pesticides etc. Le nouveau Code de conduite insiste sur le fait que les gouvernements devraient réglementer et contrôler les résidus de pesticides dans les produits alimentaires conformément notamment aux recommandations du Codex Alimentarius. Pour de plus amples informations ou pour consulter le texte complet, prière de se référer au site FAO.org, à la page International Code of Conduct on Pesticide Management.

Boîte à outils de la FAO pour l'enregistrement des pesticides

4. Une évaluation et un enregistrement appropriés des pesticides, avant que leur usage ne soit autorisé, est un mécanisme important garantissant une commercialisation appropriée des pesticides. Cependant, dans la majorité des pays en développement, les autorités chargées de l'enregistrement des pesticides ne disposent souvent que de peu de ressources humaines pour copier les approches des pays disposant de plus de ressources, en vue de l'évaluation des dossiers de pesticides.

5. La FAO développe une boîte à outils pour l'enregistrement des pesticides, qui est un système d'assistance à la prise de décision pour les personnes chargées de l'enregistrement dans les pays en développement. Elle aidera ainsi ces personnes dans leur évaluation et dans l'autorisation des pesticides. La boîte à outils peut être considérée comme étant un manuel d'enregistrement basé sur la toile et pouvant être consulté quotidiennement par les personnes chargées de l'enregistrement. Il ne s'agit pas d'un système automatisé pour l'évaluation des pesticides. C'est un outil qui facilite une décision bien informée de la part des personnes chargées de l'enregistrement, mais qui ne prend pas de décision à leur place.

6. Les personnes chargées de l'enregistrement peuvent utiliser cette boîte à outils comme assistance à différentes tâches quotidiennes, y compris évaluer les données qui sont requises pour l'évaluation d'un type spécifique de pesticide pour un usage tout aussi spécifique; obtenir une orientation sur les moyens d'évaluer les différents aspects techniques de l'enregistrement d'un dossier de pesticide soumis par le demandeur; déterminer si d'autres pays ont enregistré un pesticide, et pour quels usages; surveiller la procédure d'évaluation et vérifier ses progrès. La boîte à outils fournira des graphiques d'évolution et des listes de vérification pour aider à déterminer les procédures à suivre les plus appropriées. En outre, des formulaires normalisés d'évaluation peuvent être téléchargés pour structurer et documenter les évaluations des pesticides.

7. Le développement de la boîte à outils complète pour l'enregistrement des pesticides devrait prendre environ deux ans. Il impliquera une étroite collaboration entre les personnes chargées de l'enregistrement dans les pays en développement et les pays plus riches en ressources disposant d'experts et de systèmes d'enregistrement. La boîte à outils pour l'enregistrement des pesticides sera disponible sur le site de la FAO en 2015. Ensuite, une formation approfondie sur la façon d'utiliser la boîte à outils sera donnée aux autorités chargées de l'enregistrement dans les pays en développement.

Éventuelles réunions supplémentaires de la JMPR

8. La demande d'évaluations par la JMPR pour fixer des LMR Codex a fortement augmenté. Au cours des dernières années, la question d'organiser une (des) réunion(s) supplémentaire(s) pour réviser plus de composés a été soulevée. Cependant la capacité de la FAO et de l'OMS pour appuyer cette augmentation des activités de détermination de LMR Codex est dépassée. Il est bon de remarquer que certains pays membres ont fait savoir qu'ils étaient intéressés à appuyer une réunion supplémentaire de la JMPR en 2015 ou/et 2016. En raison des capacités limitées de la JMPR et des contraintes financières de la FAO et de l'OMS, cette assistance devrait couvrir les coûts du personnel salarié et du personnel externe.

La FAO et l'OMS apprécient l'assistance des gouvernements membres pour une réunion supplémentaire de la JMPR. Afin de tirer un maximum d'avantages de cette initiative pour l'ensemble du processus de fixation des LMR, les deux organisations tiennent à souligner que:

- 1) La décision consistant à financer une réunion supplémentaire devrait être approuvée par les bailleurs de fonds au moins huit mois avant la date prévue de la réunion.
- 2) Les composés repris au calendrier de la réunion supplémentaire devraient être intégrés dans la liste des priorités du CCPR et la JMPR devrait lancer une demande supplémentaire de données en 2015. Il faudrait demander aux sponsors de préparer des dossiers plus tôt que ne l'a prévu le groupe de travail sur les priorités du CCPR.
- 3) Une expertise supplémentaire pour réviser les composés et participer à la réunion supplémentaire de la JMPR sera requise et on attend de la part des agences nationales qu'elles facilitent ce processus.
- 4) La date précise de la réunion supplémentaire devrait encore être discutée afin qu'elle s'insère dans l'actuel calendrier du CCPR et de la JMPR.
- 5) L'organisation d'une réunion supplémentaire de la JMPR devrait réduire temporairement le retard de la JMPR. Une solution à long terme exigerait en effet une réorganisation plus approfondie.

Si ces questions peuvent être convenablement résolues, une réunion supplémentaire pourrait être organisée.

Nouvelles données de consommation individuelle

9. En 2012, la FAO et l'OMS ont lancé un appel de soumission de données de consommation alimentaire chronique basées sur des enquêtes individuelles. Vingt-huit pays, représentant environ un tiers de la population mondiale, ont fourni des données qui ont été compilées dans une base de données unique FAO/OMS¹ couvrant tous les groupes d'âge allant des nouveaux-nés aux plus âgés. Ce jeu de données a été utilisé en 2014 pour appuyer le travail du GTE du CCPR sur les cultures mineures. Il a aussi été utilisé par la JMPR pour actualiser le modèle d'IEDI en complément des régimes grappes GEMS pour estimer l'exposition journalière chronique aux résidus de pesticides.

Développement des capacités pour la sécurité alimentaires

10. En septembre 2013, la FAO et le gouvernement des Pays-Bas ont organisé un atelier international sur l'évaluation des risques alimentaires dans le but d'effectuer une première exploration sur l'état des connaissances en matière de méthodes et outils existants pour l'évaluation des risques occasionnés par les produits destinés à l'alimentation animale, en ce concentrant sur les risques sanitaires possibles pour les consommateurs de produits animaux ainsi que pour la santé des animaux et leur bien-être. En janvier 2014, la FAO et la Fédération internationale de l'industrie des produits destinés à l'alimentation animale (IFIF) ont accueilli à Atlanta (États-Unis), la septième édition de la réunion internationale des organismes de contrôle des produits destinés à l'alimentation animale, un forum de discussion politique et technique sur la sécurité des produits destinés à l'alimentation humaine et animale pour les opérateurs publics et privés. Pour répondre à la demande exprimée par les états membres au cours de la dernière rencontre du groupe ad hoc intergouvernemental sur l'alimentation animale et la Commission du Codex Alimentarius, la FAO prépare un programme de partenariat impliquant plusieurs parties prenantes en vue du développement des capacités opérant dans le domaine de la sécurité alimentaire animale, qui inclura aussi les résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation animale.

¹ CIFOSS: FAO/WHO base de données de consommation chronique alimentaire – Résumé statistique.